



Le pure player intégré du jeu vidéo

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon

TRES LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE NACON SUR LE MARCHE REGLEMENTE D'EURONEXT PARIS

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 100 M€ POUVANT ETRE PORTEE A UN MAXIMUM DE 110 M€ EN CAS D'EXERCICE INTEGRAL DE L'OPTION DE SURALLOCATION

OFFRE SURSOUSCRITE 4,0 FOIS

- **Prix de l'action fixé à 5,50€**
- **Demande globale de 364,8 M€**
- **Augmentation de capital d'un montant de 100 M€ (après exercice intégral de la clause d'extension) pouvant être portée à un maximum de 110 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Début des négociations le mercredi 4 mars 2020**

Lesquin, le 28 février 2020,

NACON, acteur intégré du jeu vidéo en forte croissance, annonce le succès de son introduction en Bourse sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris - (Code ISIN : FR0013482791/mnémonique : NACON ; Compartiment B).

Le Conseil d'Administration de NACON, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 5,50 €, dans la moitié haute de la fourchette indicative de prix. Compte-tenu de la forte demande, enregistrée dès le lancement de l'opération et qui a conduit NACON à clôturer par anticipation son Offre au 28 février 2020, il a également été décidé d'exercer intégralement la clause d'extension, portant le montant total de l'augmentation de capital à 100 millions d'euros.

La demande a porté sur 1 404 220 titres pour l'Offre à Prix Ouvert et 64 931 491 titres pour le Placement Global, pour lequel ont participé des investisseurs français et internationaux. La demande totale s'élève donc à 66 335 711 titres, soit un taux de sursouscription global d'environ 4,0 fois (sur la base du montant de l'Offre Initiale).

Le nombre de titres effectivement alloués à l'Offre à Prix Ouvert s'élève à 1 404 220 actions nouvelles, soit un montant de 7,7 M€. Les ordres prioritaires de type P (réservés aux actionnaires de la société BIGBEN INTERACTIVE pour la fraction des demandes comprises entre 10 et 500 actions) seront servis à hauteur de 100%. Les fractions d'ordres A1 (de 10 et 500 actions incluses) et A2 (au-delà de 500 actions) seront servies à hauteur de 100%.

Le nombre de titres effectivement alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 18 595 780 actions, soit un montant de 102,3 M€.

A l'issue de cette opération, la capitalisation boursière de NACON s'élève à environ 458 M€ sur la base du cours d'introduction à 5,50€. Le flottant représente 19,65% du capital de la Société.

La Société a consenti à Louis Capital Markets, au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une Option de Surallocation permettant la souscription au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 1.818.181 Actions Nouvelles Supplémentaires jusqu'au 27 mars 2020 (inclus).

Alain FALC, Président directeur-général de NACON déclare « *Nous nous réjouissons du succès de l'introduction en bourse de NACON et remercions vivement tous les actionnaires individuels et investisseurs institutionnels qui ont apporté leur soutien à l'Offre. Avec cette levée de fonds majeure, nous entendons soutenir le succès de notre modèle intégré de développeur-éditeur, et accélérer l'internationalisation de notre Groupe pour devenir un acteur de premier plan de l'industrie du jeu vidéo AA¹ et fournir aux joueurs une vaste gamme d'accessoires haut de gamme sous une marque forte Nacon®* ».

¹Définition NACON : Tous les jeux dont le nombre de ventes se situe entre 200 000 et 3 millions d'exemplaires et dont les budgets sont compris entre 1 et 20 M€

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

CODES D'IDENTIFICATION DES TITRES

- Libellé : NACON
- Marché : Marché Réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B)
- Code ISIN : FR0013482791 / Mnémonique : NACON

REPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre (Emission à 100% + Clause d'Extension)	
	Nombre d'actions	% en capital et DDV	Nombre d'actions	% en capital et DDV
Bigben Interactive	65 097 988	100,00%	65 097 988	78,17%
BPI France Capital I ¹			1 818 181	2,18%
Public			16 363 638	19,65%
Total	65 097 988	100,00%	83 279 807	100,00%

¹ Etant précisé que Bpifrance Investissement (en tant que société de gestion du fonds d'investissement Bpifrance Capital I), représentée par Monsieur Nicolas Parpex, a été nommée ce jour en qualité de censeur et que sa nomination (ou celle d'un représentant du fonds d'investissement Bpifrance Capital I) en qualité d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale de la Société, la Société et Bigben Interactive s'étant engagées à soutenir cette nomination.

PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 5,50 € par action, dans la moitié haute de la fourchette indicative de prix.

TAILLE DE L'OPERATION

L'augmentation de capital a conduit à l'émission de 18 181 819 Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension. Le produit brut total s'élève à 100 M€

En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, consenti par la Société à Louis Capital Markets, au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires pourront être émises, représentant un produit brut additionnel de 10 M€.

ENGAGEMENT DE CONSERVATION DE BIGBEN

Bigben Interactive, principal actionnaire de NACON, a consenti aux Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 18 mois suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

RAISONS DE L'OFFRE

L'introduction en bourse de NACON a pour objectif de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour accélérer sa croissance en augmentant significativement le niveau de ses investissements en coûts de développement (« CAPEX ») pour atteindre entre 40 et 50 M€ par année dès l'exercice 2020/21 (contre 29,4 M€ au 31 mars 2019 et environ 32 M€ au 31 mars 2020). Ces investissements se matérialiseront notamment

par des recrutements lui permettant d'internaliser une part supplémentaire des développements des jeux et d'accroître le rythme et la rentabilité des sorties commerciales de jeux NACON et également par d'éventuelles opérations de croissance externe.

Les fonds levés ne serviront pas à la Société à rembourser par anticipation ses emprunts d'origine moyen-terme mais à financer des coûts de développement supplémentaires (croissance organique ou croissance externe). A ce jour, la Société n'est pas partie à un accord visant à acquérir des titres d'une cible identifiée dans le cadre d'un projet de croissance externe.

PROCHAINES ETAPES

3 mars 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
4 mars 2020	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « NACON » Début de la période de stabilisation éventuelle
27 mars 2020	Date limite d'exercice de l'option de surallocation / Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

ÉLIGIBILITE DE L'OFFRE AU PEA ET PEA-PME

NACON annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, et sous réserve de la limite des plafonds applicables à chaque dispositif, les actions NACON peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

COORDINATEURS GLOBAUX &
CHEFS DE FILE ASSOCIES

CONSEILS JURIDIQUES

COMMUNICATION FINANCIERE



Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en Bourse de NACON sur <https://ipo.nacongaming.com>

INFORMATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2020 sous le numéro 20-047, sont disponibles sans frais au siège social de NACON, 396 rue de la Voyette, à Lesquin (59), ainsi que sur le site internet (<https://ipo.nacongaming.com>) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

Le visa sur le Prospectus ne doit pas être considéré comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

A PROPOS DE NACON

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 8 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA¹, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 20 années d'expertise au service des joueurs. Ce nouveau pôle unifié renforce la position de NACON sur le marché et lui permet d'innover en créant de nouveaux avantages compétitifs uniques.

¹Définition NACON : Tous les jeux dont le nombre de ventes se situe entre 200 000 et 3 millions d'exemplaires et dont les budgets sont compris entre 1 et 20 M€

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

CAPVALUE

Gilles Broquelet
info@capvalue.fr
Tel. 01 80 81 50 00

RELATIONS PRESSE

CAPVALUE

Dina Morin
dmorin@capvalue.fr
Tel. 01 80 81 50 04

RELATIONS ACTIONNAIRES

NACON

infofin@NACON.fr
Tel. 01 70 97 87 84

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société NACON ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société NACON peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société NACON n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (<https://ipo.nacongaming.com>)

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société NACON d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de la société NACON sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de la société NACON ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un

enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société NACON n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société NACON n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de début des négociations des actions de NACON sur Euronext Paris (soit selon le calendrier prévisionnel, du 4 mars 2020 jusqu'au 27 mars 2020 inclus) Louis Capital Markets UK LLP, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la société NACON sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Louis Capital Markets UK LLP pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, Louis Capital Markets UK LLP, agissant pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les «Exigences en matière de gouvernance»), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout «producteur» (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un

investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du Groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le Groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement et à la section 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du Groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives